

Règlementation spécifique au COVID-19

Règlement en vigueur et reconnu par la Fédération québécoise d'athlétisme :

<https://www.athletisme-quebec.ca/medias/guide-de-relance-en-athletisme-avril-2021-vf.pdf>

- Les entrées et sortie de piste (distincts et par groupe d'épreuve) se feront à des endroits indiqués et des contrôles seront effectués pour s'assurer que seuls les athlètes dont l'épreuve est sur le point de commencer s'y retrouvent.
- Suite à la fin de l'épreuve, les participants doivent immédiatement quitter la piste.
- Aucun contact physique après avoir traversé la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent demeurer dans leur corridor respectif et prendre la sortie aussitôt.
- Maximum de 12 athlètes par vague dans les épreuves de 800m et 1500m, 6 pour les épreuves de 200m et 400m et haies.
- Maximum de 12 athlètes par groupe en épreuves de pelouse. Un maximum de 18 athlètes par épreuve et sexe seront acceptés dans la compétition.
- L'organisateur tiendra un registre de tous présents sur le site de compétition
- Seuls les athlètes et entraîneurs seront acceptés sur le site de compétition – aucun spectateur.
- Aucun affichage physique des résultats. Les résultats seront disponibles en ligne (en direct) : https://www.avs-sport.com/comp_main.php
- Recommandation à tous présents de porter un masque s'ils ne sont pas en train de s'échauffer ou compétitionner
- Les engins de lancer doivent être apportés par les athlètes. **Aucun engin ne sera offert par l'organisation.**